



LA PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

AUTHEZAT

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET MISE EN COMPATIBILITE

- des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Corent, Les Martres-de-Veyre, Mezel (commune nouvelle de Mur-sur-Allier), Pont-du-Château et La Roche-Noire

Aménagement de la voie verte-véloroute le long de l'Allier entre Authezat et Pont du Château

Par arrêté en date du 1^{er} août 2019 de Madame la Préfète du Puy-de-Dôme sont déclarées :

- L'Utilité Publique du projet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Clermont, d'aménager une voie verte-véloroute de l'Allier entre Authezat et Pont-du-Château, s'inscrivant sur le territoire des communes d'Authezat, Corent, Cournon-d'Auvergne, La Roche-Noire, Les Martres-de-Veyre, Mirefleurs, Mur-sur-Allier, Pérignat-sur-Allier, Pont-du-Château,
- La mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Corent, Les Martres-de-Veyre, Mezel (commune nouvelle de Mur-sur-Allier), Pont-du-Château et La Roche-Noire.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

A RENVoyer A LA PREFECTURE : Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement
Bureau des Affaires Juridiques et Contentieux

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 01
Tél : 04.73.98.63.63 - Internet : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

Affichage le 06/08/19